

### La firme GDG Environnement effectuera le programme de contrôle des insectes piqueurs à l'aide d'un larvicide biologique dans notre municipalité

*Une ligne Info-moustique est mise en place pour répondre aux questions des citoyens*

Dès les beaux jours d'avril, une équipe débutera la surveillance des gîtes où se développent les larves de moustiques (Culicidae) et/ou mouches noires (Simulidae) dans les municipalités participantes. À la suite des observations, et en fonction des conditions météorologiques, l'équipe déterminera la date précise à laquelle les premiers traitements seront effectués. Seuls les milieux où il y a présence de larves feront l'objet de traitements. Le larvicide utilisé cible la génération de larves présente dans l'eau mais, puisque le produit biologique se dégrade rapidement, des traitements subséquents peuvent être appliqués pour les nouvelles générations au cours de la saison.

Le programme de contrôle permet de diminuer significativement la nuisance causée par les insectes piqueurs sans affecter nos écosystèmes, la flore, la faune, ni même les autres espèces d'insectes qui cohabitent. Cela nous permet de vivre à proximité de riches milieux humides sans en subir les inconforts ou devoir se vaporiser constamment d'insectifuge chimique. Notre municipalité a fait le choix *SANTÉ* d'offrir à ses citoyens de bouger et de profiter pleinement des espaces et activités extérieures.

Mentionnons que tous les programmes de contrôle à l'aide de larvicides biologiques sont strictement règlementés. En effet, les opérations projetées font l'objet du plus haut niveau d'encadrement réglementaire au Québec, soit une autorisation ministérielle délivrée pour chacun des programmes. De plus, des avis fauniques tenant compte de la sensibilité écosystèmes sont également émis par le ministère de l'Environnement et de la Lutte aux Changements Climatiques, de la Faune et des Parcs.

En cours de saison, si vous avez des questions, nous vous invitons à utiliser la ligne « Info-moustique » au : **1-844-840-8700** ou à écrire à [infomoustique@gdg.ca](mailto:infomoustique@gdg.ca).

Il est à noter que les véhicules et employés arboreront toujours le logo de GDG Environnement.

**Afin d'améliorer la qualité du service, voici les recommandations que nous émettons aux citoyens afin d'empêcher la prolifération de moustiques en milieu résidentiel :**

- Préparez votre piscine tôt; une piscine non démarrée peut générer des moustiques dès le mois de mai.
- Assurez-vous que vos drains soient en bonne condition et que l'évacuation de l'eau se fasse bien.
- Ne laissez pas de pneus ou d'objets creux contenant de l'eau à l'extérieur ou à proximité des habitations.
- Retournez votre bateau à l'envers, videz les brouettes et les seaux gorgés d'eau, car ceux-ci constituent des milieux producteurs de moustiques.

Rappelons que le produit biologique utilisé lors des traitements, le *Bacillus thuringiensis israelensis* (Bti), a une innocuité éprouvée depuis 40 ans, et ce, partout au monde. Le produit est tout à fait sécuritaire pour la santé de la population et des autres organismes vivants. Le site du ministère de l'Environnement possède une section sur le sujet : <https://www.environnement.gouv.qc.ca/pesticides/virus-nil/index.htm>

En complément, le répertoire québécois SAGE Pesticides présente les fiches techniques du larvicide : <https://www.sagepesticides.qc.ca/Recherche/RechercheMatiere/DisplayMatiere?MatiereActiveID=104>

Un document synthèse sur le Bti comportant une section de références scientifiques est aussi disponible sous ce lien: <https://www.gdg.ca/documents/Document-Mise-a-jour-Bti-2022.pdf>

Davantage d'informations sont disponibles sur le site de l'entreprise : [www.gdg.ca](http://www.gdg.ca) dont la section « blogue » : <https://www.gdg.ca/blogue/>

***Toute l'équipe de GDG vous souhaite une excellente saison dehors!***